

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2018
COMPTE-RENDU

Le 23 avril 2018, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX, Christian RAIMBAULT, Agnès GRIVAZ, Catherine BOSCH, Josiane COUDURIER, Michel BERTHET, René CARME, Annie MOREAU, Denis QUIVET, Patrick REY

Absents : Sylvaine BOIG, Hervé BEL, Nathalie RUFFIN (pouvoir à Catherine BOSCH), Céline GROS (pouvoir à Agnès GRIVAZ)

Secrétaire de séance : Annie MOREAU

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Conseillers présents : 11

Conseillers absents : 4

Votants : 13

La séance débute à 20h00

DELIBERATION N° D016-2018 : FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 mars 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 mars 2018

DELIBERATION N° D017-2018 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS 2018*01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le tableau des effectifs 2018*01

Mairie de Peillonex Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
Filière administrative			
Attaché	A	1	35h
Rédacteur principal 2 ^e cl	B	1	35h
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	30h
Adjoint administratif 2 ^e cl	C	1	18h
<i>Total</i>		4	
Filière technique			
Ingénieur	A	1	28h
Adjoints techniques 2 ^e cl	C	2	35h
Adjoint technique 2 ^e cl	C	1	34h
Adjoint technique 2 ^e cl	C	1	27h

Adjoint technique 2 ^e cl	C	1	21h
Adjoint technique principal	C	1	35h
<i>Total</i>		7	
Filière animation			
Animateur principal 1 ^e cl	B	1	28h
Adjoints d'animation 2 ^e cl	C	3	28h
Adjoint d'animation 2 ^e cl	C	1	17.5h
Adjoint d'animation 2 ^e cl	C	1	16h
<i>Total</i>		6	

DELIBERATION N° D018-2018 : DECISIONS BUDGETAIRES – INDEMNITES A LA TRESORIERE

Le Conseil Municipal,

Par 2 voix contre (P REY, A MOREAU), 1 abstention (D QUIVET), 10 voix pour

APPROUVE le versement de l'indemnité de Conseil à la trésorière pour un montant brut de 161.44€ soit net d'environ 146.07€.

DELIBERATION N° D019-2018 : TARIFS – LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE les tarifs suivants pour les logements situés au-dessus de la boulangerie

Logement 1 : Appartement T4 + cave + 2 places de parking ext 900€/mois

Logement 2 : Appartement T2 + cave + jardin + 2 places de parking extérieures 700€/mois

Logement 3 : Appartement T2 + cave + jardin + 2 places de parking ext. 720€/mois

Logement 4 : Appartement T1 + cave + 1 place de parking extérieure 450€/mois

Logement 5 : Appartement T3 + cave + 2 places de parking ext. 830€/mois

FIXE les tarifs suivants pour les loyers des logements communaux

- Logement situé au-dessus de la salle des fêtes 401.30€/mois

- Appartement de la Poste (226 chemin de l'école) : Appartement T4 + un jardin + un garage : 600€/mois

Les tarifs sont révisables chaque année selon l'indice du coût de la construction

DELIBERATION N° D020-2018 : TARIFS – TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ENFANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur du service enfance pour l'année scolaire 2018/2019

APPROUVE les nouveaux tarifs de service enfance pour l'année scolaire 2018/2019

1) Accueil périscolaire du matin et du soir :

Quotient Familial	Taux Horaire pour le matin et le soir et taux pour la plage 18h30-19h
QF1 de 0 - 1000	2€
QF2 de 1001 à 1500	2,5€

QF3 de 1501 à 2600	3€
QF4 >2601	3,5€
Inscription non prévue	Majoration de 0,5€/ heure

Pénalité de 10€ en cas de retard de paiement de plus d'un mois après le délai de paiement autorisé.

2) Restauration scolaire :

Quotient Familial	Prix du repas
QF1 de 0 - 1000	4,50€ (dont 1€ d'accueil périscolaire)
QF2 de 1001 à 1500	5€ (dont 1,25€ d'accueil périscolaire)
QF3 de 1501 à 2600	6€ (dont 1,50€ d'accueil périscolaire)
QF4 >2601	6,6€(dont 1,75€ d'accueil périscolaire)
Inscription non prévue	10€
P.A.I.	2€

Pénalité de 10€ en cas de retard de paiement de plus d'un mois après le délai de paiement autorisé.

Gratuité du repas pour les agents de cantine, les stagiaires occasionnels et les autres agents lors des évènements annuels type barbecue de fin d'année.

Les recettes sont inscrites au budget ligne 7067.

DELIBERATION N° D021-2018 :

Le Conseil Municipal,

Par 1 abstention (D QUIVET), 10 voix pour,

DONNE mandat à l'agence Century21 de Viuz en Sallaz pour la mise en location du F2 et du F3 au 1046 route de Bonneville

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document nécessaire

21h25 Arrivée de Monsieur Hervé BEL

DELIBERATION N° D022-2018 : INTERCOMMUNALITE – CC4R - MODIFICATION STATUTAIRE

Le Conseil Municipal,

Par 2 abstentions (P REY, M BERTHET), 12 voix pour,

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes des 4 Rivières adoptée par le conseil communautaire réuni le 19 mars 2018 et en comme indiqué dans le document présenté en annexe ;

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer tout document et engager toute démarche nécessaire à cette validation de statuts ;

A Peillonex le 27 avril 2018

Le Maire, Daniel TOLETTI

